

Fiche espèce



Hypsugo savii

Vespère de Savi

Alpenfledermaus
Pipistrello di Savi
Pipistrel da Savi
Savi's pipistrelle

Caractéristiques

Envergure : 22-25 cm
Poids : 5-10 g
Âge maximal : inconnu
Jeunes par année : (1)-2

Statut

Protection : protégé selon la LPN
Liste Rouge : NT (potentiellement menacé)
Priorité CH : n (aucune priorité)
Autre : -

Synergies : [Noctule commune](#), [Vespertilion bicolore](#), [Pipistrelle de Nathusius](#)



Gîte au Tessin: Fissures dans les toits en pierre

Utilisation de l'habitat

Gîtes

En été, il gîte principalement dans des fissures rocheuses exposées au soleil, ce qui le rend difficile à recenser. Les gîtes connus se trouvent surtout en bâtiments (fissures dans les murs, joints de dilatation, entretoit, derrière les volets). Des individus isolés peuvent être observés plus rarement dans les fissures des ponts ou derrière l'écorce des arbres. Il est probable que ses gîtes hivernaux se trouvent également dans des fissures rocheuses.

Terrains de chasse

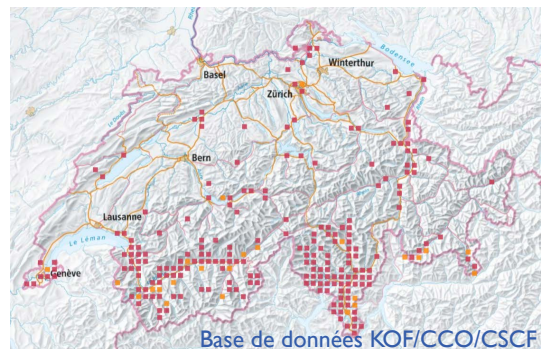
Chasseur d'insectes en espace aérien libre, il chasse au-dessus d'une grande variété d'habitats : des forêts et cours d'eau aux pâturages, en passant par les zones habitées et même les villes. Il se nourrit en vol jusqu'à 300 m au-dessus du sol. Les distances parcourues entre les gîtes et les terrains de chasse demeurent à ce jour inconnues.

Couloirs de vol

Puisque cette espèce est capable de vol libre, elle n'utilise vraisemblablement pas de couloirs de vol.

Répartition

Espèce méditerranéenne, présente surtout en Valais et au Tessin. Au cours des trente dernières années, elle a graduellement étendu son aire de répartition vers le nord. Sa présence a pu être attestée jusqu'à plus de 3200 m d'altitude.



Menaces

- Destruction de gîtes lors des travaux en bâtiments non supervisés : rénovations, optimisation de l'isolation et fermeture des interstices permettant l'accès et autres structures favorables, utilisation de produits toxiques pour traiter le bois.
- Perturbations des gîtes en fissures rocheuses de faible profondeur par les grimpeurs de voies d'escalade, ainsi que l'équipement de nouvelles voies.
- Collisions avec des éoliennes

Mesures

Des mesures de protection et de conservation sont indiquées dans certaines conditions, mais cette espèce est peu dépendante de mesures de conservation. L'implication des [Correspondants Régionaux \(CR\)](#) pour toutes les mesures est nécessaire.

Gîtes

Renforcer la protection des gîtes en bâtiments existants (intégration dans l'aménagement du territoire). Renoncer aux parcours d'escalade et aux via ferrata sur les parois rocheuses où se trouvent des gîtes connus.

Terrains de chasse

Renoncer à l'utilisation de pesticides dans l'agriculture, la sylviculture et les jardins privés. Prise en compte de l'espèce lors de la planification et de la mise en œuvre de projets éoliens.

Couloirs de vol

Aucune mesure nécessaire.



Milieu (de chasse) en Valais



Menace: Collisions avec les éoliennes

Littérature

Bohnenstengel et al. (2014). [Liste rouge chauves-souris, État 2011](#). Umwelt-Vollzug 1412.

Dietz et al. (2016). Handbuch der Fledermäuse. Franckh-Kosmos, Stuttgart.

Krättli et al. (2012). [Konzept Artenförderung Fledermäuse 2013-2020](#). Schweizerische Koordinationsstelle für Fledermausschutz.

Rodrigues et al. (2016): [Lignes directrices pour la prise en compte des chauves-souris dans les projets éoliens](#). UNEP/EUROBATS, Bonn.

Liens

fledermausschutz.ch

institutions.ville-geneve.ch/fr/ccol/